

CARTE SOCIALE

Défendre les acquis, renforcer la représentation

La carte sociale organise les instances qui représentent les salariés et les moyens dont elles disposent. Derrière les sièges, les réunions et les heures de délégation, il y a une question concrète : les représentants peuvent-ils écouter les salariés, suivre leurs difficultés et agir sur leurs conditions de travail ?

L'accord de 2018 constitue un socle de droits

L'accord carte sociale de SPIE Infoservices signé en juin 2018 a établi des droits et des moyens conventionnels : représentation collective, commission santé et conditions de travail, représentants de proximité, commissions thématiques et moyens d'exercice des mandats. Ces dispositions sont des acquis de l'accord signé, pas de simples demandes syndicales.

Toute évolution de l'organisation doit être examinée à partir de ce socle. Elle doit permettre de mesurer précisément les garanties conservées, les améliorations obtenues et les éventuels reculs.

5 enjeux concrets pour tous les salariés

01 Une proximité réelle

Des représentants accessibles sur les différents sites, capables de porter les réclamations individuelles et collectives et d'assurer leur suivi.

02 Santé & conditions de travail

Des moyens pour écouter, prévenir les risques, visiter les lieux de travail et suivre les situations locales comme les questions communes à l'entreprise.

03 Du temps pour exercer les mandats

Des heures, des préparations et des moyens matériels permettant d'étudier les dossiers, de rencontrer les salariés et de rendre compte du travail réalisé.

04 Une représentation cohérente

Une bonne circulation des informations et des moyens adaptés aux responsabilités de chaque instance, notamment lorsque les décisions concernent plusieurs sites.

05

Activités sociales & commissions

Des ressources permettant de faire vivre les activités sociales et culturelles et de travailler sur la formation, l'égalité professionnelle, le logement et les questions économiques.

Faire vivre les acquis dans le quotidien

Une organisation se juge à son fonctionnement réel : accès aux représentants, suivi des réclamations, prévention des risques et capacité à examiner les décisions de l'entreprise. Préserver les acquis et renforcer ces moyens doit rester au cœur du débat collectif.

FAITES REMONTER LES BESOINS DE VOTRE SITE

Vos échanges avec les représentants permettent de nourrir les priorités à défendre.

Référence documentaire : Accord Carte Sociale de SPIE Infoservices, signé le 13 juin 2018, articles 1 à 6. Cette présentation générale ne constitue pas un inventaire des dispositions actuellement applicables ni une annonce du résultat des négociations.